

UNE SEULE CHAIR: OBJET IMPOSSIBLE, OU PROJET DIVIN?

Année B - XXVII Ordinaire (Mc 10, 2-16)
par Andrea De Vico, prêtre

Réflexion sur l'Évangile du dimanche et des Fêtes
correction française: Nicolas Donzé, toxicologue; Anne Mayoraz, éducatrice

“Au commencement de la création, Dieu les fit homme et femme. À cause de cela, l’homme quittera son père et sa mère, il s’attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu a uni, que l’homme ne le sépare pas!”

La controverse entre Jésus et les pharisiens sur la question de la répudiation présente quatre niveaux: *le discours du Légaliste*, qui ouvre le débat avec un piège; *le discours de Jésus*, qui répond à la provocation; *le discours de la Loi*, avec en référence Moïse, mais instrumentalisé par le légaliste; *le discours du Créateur*, qui de toute évidence précède les autres positions.

A ces quatre discours, qui, à eux seuls, constituent un parfait puzzle juridico-moral, se sont ajoutées des montagnes de spéculations théologiques, de jugements et de corollaires de toute une tradition morale et spirituelle, sans compter tous les potins et les commérages. Étrange que personne n’ait jamais demandé l’avis des personnes directement concernées: l’homme et la femme!

Au temps de Jésus, *l’ennemi numéro un* du mariage était *l’acte de répudiation*, acte qui est de toute évidence profondément injuste par rapport à la femme. En effet, le mari avait le droit de répudier sa femme et ce, même pour de banales raisons. Dans ce contexte, les pharisiens avaient des discussions animées, d’une part pour établir s’il était licite de répudier sa femme *pour n’importe quel motif*, ou *par un motif grave* prévu par la Loi. Ils demandent alors l’avis de Jésus, avec l’intention de lui tendre un piège, en s’imaginant qu’il choisirait l’une des deux hypothèses. Mais Jésus répond d’une manière surprenante: il n’admet pas la répudiation, ni pour un motif léger, ni pour une raison grave: *en aucun cas* il est licite de répudier sa propre femme! La réponse est claire et intransigeante: “*Dès le commencement, le Créateur les fit homme et femme ...*” Si Moïse avait prévu une exception à la norme en permettant l’acte de répudiation, c’était “*en raison de la dureté de votre cœur*” (*sclérocémie*) leur dit-il.

Aujourd’hui, l’acte de répudiation n’existe plus en occident, mais *l’ennemi numéro un* se présente sous la forme du *divorce* qui se généralise de plus en plus. Dans les thèses de l’idéologie *soixante-huitarde*, le divorce aurait dû sauver la femme de la tyrannie masculine. En effet, l’institution matrimoniale, née pour protéger la femme et ses enfants, a été désignée comme la cause principale de son état de servitude.

Ainsi, des jeunes estiment qu’il *vaut mieux ne pas se marier*, raison pour laquelle ils choisissent la soi-disant *union libre*, la cohabitation, le contrat à terme, la relation occasionnelle et arbitraire. Mais cette manière de gérer le couple constitue-t-elle un progrès de la liberté, un rapport solide, ou favorise-t-elle un banal désengagement envers l’autre et la société?

D’après les paroles de Jésus, la répudiation comme le divorce expriment une *sclérocémie* de l’ego, un *moi* devenu trop fort, trop dur, beaucoup plus important que le *nous* qui avait pour mission de protéger. Cette réponse est bien adaptée aux fanatiques religieux de l’époque et aux idéologues actuels des *droits civils*.

L’invocation de ces droits ressemble à une prière hypocrite qui banalise la Foi. Ces *droits* finissent par dissoudre les valeurs qu’ils voudraient préserver. En fait, avons-nous déjà vu une génération aussi capricieuse et gâtée que la nôtre?

De même, l'Église d'aujourd'hui n'a pas encore compris les difficultés d'une personne qui, souffrant d'un divorce, entre dans une situation de fragilité qui l'oblige à se lier à une autre personne. Jusqu'à présent, les prêtres, les pasteurs, les fidèles qui sont *dans la règle* n'ont pas su donner d'autre réponse que celle-là: *ils ne peuvent pas communier*. Bien sûr, ils ne peuvent pas. Et alors? (1)

Dans cette page de l'Évangile, Jésus essaie de toute évidence de sauvegarder l'intérêt de la femme, ce qui contraste avec l'incroyable injustice de la répudiation. Et nous, qu'avons-nous fait? Nous avons pris ce texte, dans l'ensemble assez relatif - étant donné qu'il s'agissait d'une situation de controverse sur un problème qui n'existe plus, la répudiation - et nous l'avons mis comme une camisole de force sur les personnes en difficulté à cause des problèmes de mariage. Ce faisant, nous sommes tombés dans la même *sclérocémie* que Jésus reproche à ses adversaires.

Heureusement, un petit miracle commence à apparaître, et nous le devons au pape François: avec le Synode de la famille et l'encyclique *Amoris Laetitia*, la parole a été donnée aux personnes directement concernées, le mari et la femme. C'est la première fois que cela arrive. Il est important d'écouter l'histoire, la souffrance et la colère de ces personnes!

Les systèmes canoniques ou juridiques sont incapables de réguler la *sclérocémie* ou la *voracité* de l'ego. Ce n'est pas la direction à prendre. Par ailleurs, certaines nouvelles lois actuelles sur le mariage et la famille, sont parfaitement inutiles ou superflues, car elles répondent aux intérêts et aux craintes d'une société obsédée par l'affirmation des droits individuels.

Ainsi, au lieu de perdre du temps sur les questions insolubles d'un ego qui veut tout pour lui-même, ne vaudrait-il pas mieux essayer de comprendre le plan originel de Dieu, celui de la *seule chair*? Quelle est cette *seule chair*? Une métaphore poétique? Un plan divin? C'est dans cette direction - indiquée par Jésus - que nous devons chercher. Et nous n'avons encore rien dit!

1) Il y a des curés et des pasteurs d'âmes qui, bien formés à la défense de la dictée tridentine (1545; 1562), ont été pris au dépourvu par la vague de la sécularisation moderne, éloignant ou marginalisant les personnes en difficulté, exacerbant leur douleur